

DECRET N°89-408 du 15 Novembre 1989

Chargeant le Camarade Amos ELEGBE, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme de l'intérim du Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Equipeement et des Transports pour compter du 10 Novembre 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N°89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 10 Novembre 1989, le Camarade Amos ELEGBE, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipeement et des Transports pendant l'absence du Camarade Martin DOHOU AZONHIHO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 NOVEMBRE 1989

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 ANR 2 CPC 6 PPC 2 MCAT-MET 6 AUTRES  
MINISTERES 13 DPE DLC INSAE 6 DCCT-GDE CHANC. ONEPI 3 BN-DAN 2 FASJEP - UNB 2  
PREFETS 6 JORPB 1.-